

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 octobre 2020

Séance plénière du 12 octobre 2020

La plénière du CESER se déroulera dans l'hémicycle du Conseil régional, le **lundi 12 octobre de 9h30 à 19h00**.

Au cours de cette séance plénière, le CESER présentera trois rapports d'autosaisine et son nouveau rapport de Conjoncture :

- **Rapport « COVID »** : ce rapport, initié dès le début de la période de confinement, a vocation à faire, dans un premier temps, un état des lieux à date, des impacts régionaux, de façon factuelle mais sans doute non exhaustive. Il a pour ambition, dans un second temps, de pointer des axes nouveaux pour la nécessaire transformation des politiques publiques, alimenter le débat public et inspirer les décideurs de notre région.

Rapporteurs : Messieurs Alain ROBERT, Jean-Louis RENIER et Patrice DUCEAU

- **Rapport sur la Métropolisation** : ce rapport s'interroge sur les incidences de la création des deux métropoles sur le territoire régional. Ce nouveau statut acquis par les agglomérations d'Orléans et de Tours va-t-il changer la donne dans l'équilibre régional ? S'appuyant sur de solides références et sur de nombreuses auditions, ce rapport de prospective s'articule en trois parties incluant : un état des lieux, 4 scénarios contrastés et 7 préconisations.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul CARRIERE

- **Rapport sur l'attractivité de la Région Centre-Val de Loire** : la région Centre-Val de Loire est très attractive si l'on s'en tient au seul critère du nombre de nouveaux habitants. Néanmoins le nombre de sortie est tout aussi important, et concerne principalement les jeunes. Au-delà des problématiques déjà explorées dans le cadre des schémas et politiques régionales, le CESER s'est attaché à explorer de nouvelles pistes en lien avec la qualité de vie et plus précisément la question du bien-être et de l'identification de son ressenti.

Rapporteuse : Madame Monique FANTIN

- **Rapport de Conjoncture** : le document proposé s'inscrit dans une refonte de l'approche pour passer d'un document purement descriptif à un document d'action dans trois domaines. Articulé autour de 12 indicateurs socles, ce document rénové sera mis à jour à chaque séance plénière.

Rapporteur : Monsieur Patrice DUCEAU

Trois avis seront rendus en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Décision modificative n°2 pour 2020** : cette décision modificative n°2 pour l'exercice 2020 s'élève à 25 M€, portant ainsi le budget 2020 de la Région à 1,478 milliard d'euros. Elle permet notamment à la Région d'inscrire des crédits pour la mise en œuvre des premières mesures de son plan de relance sur lequel le CESER est sollicité pour rendre un avis. Le CESER s'attendait à une DM2 plus conséquente, tout au moins en termes d'autorisations pluriannuelles liées aux actions du plan de relance régional.

Rapporteur : Monsieur Alain ROBERT

- **COP Régionale** : le CESER identifie dans le processus de l'accord COP un acte politique fort de la Région et salue la qualité globale de l'organisation de la démarche. Cependant, il encourage la Région à clarifier la compréhension des rôles des différents organes de pilotage et regrette la faible participation des entreprises. Enfin, il prouve son adhésion au processus en étant partie prenante via des engagements et la création d'une coalition sur le fret ferroviaire.

Rapporteur : Monsieur Samuel SENAVER

- **Plan de Relance Régionale** : avec en filigrane l'accélération de la transition écologique et énergétique, le Plan de Relance Régional comprend une quarantaine d'actions. Le CESER appréhende cet arsenal d'actions, déjà engagées ou futures, comme un « plan de transformations » qui doit guider les transitions inéluctables de nos modes de consommation, de déplacement ou de production. Une cohérence entre le plan de relance national et régional pourrait être assurée par le comité de suivi national. Le CESER souhaite être un acteur du comité de suivi régional.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@centrevaleloire.fr